

# QUI SONT LES ÉLUS RÉFÉRENTS

## de mon Comité de Quartier - Sécurité - Propreté - Cadre de vie ?

Vos élus référents, ainsi que la carte détaillée de votre quartier sont présentés dans le feuillet ci-joint. Par ailleurs, une page dédiée à votre CQSPC a été créée sur le site de la Ville, [www.ville-chamalières.fr](http://www.ville-chamalières.fr), dans la rubrique « Vie Municipale ». Vous y retrouverez le trombinoscope de l'ensemble des membres de votre Comité de Quartier.



Hôtel de ville de Chamalières

1, place Claude Wolff

63400 Chamalières

Tél. 04 73 19 57 57

[www.ville-chamalières.fr](http://www.ville-chamalières.fr)

Quartier Europe / Dolly (1)	Élu référent titulaire Jacques AUBRY			Suppléant : Christine ROGER
Quartier Les Thermes / Viaduc / Gare (2)	Élu référent titulaire Rodolphe JONVAUX			Suppléant : Xavier BOUSSET
Quartier Fontmaure / Ecorchade / Poulignes / Hermitage (3)	Élu référent titulaire Nathalie PUYRAIMOND			Suppléant : Romain SENNEPIN
Quartier Av. Thermale / Colombier / Hauts de Chamalières(4)	Élu référent titulaire Charles BEUDIN			Suppléant : Claude AUBERT
Quartier Claussat (haut) E. Renan / Roc Blanc (5)	Élu référent titulaire Michel LACROIX			Suppléant : Stéphane SERVANTIE
Quartier Beaulieu / Claussat (bas) Richelieu / Voltaire (6)	Élu référent titulaire Chantal LAVAL			Suppléant : Anne-Marie GIRARDET
Quartier Centre-Bourg Parc Montjoly (7)	Élu référent titulaire Marie DAVID			Suppléant : Marie-Anne MARCHIS
Quartier Pasteur Beurepaire Grand Clora (8)	Élu référent titulaire Monique COURTADON			Suppléant : Jean-Pierre COLLEVILLE
Quartier Galoubies Quartier Massenet / Gambetta / Parc Bargoin(9)	Élu référent titulaire Christel POUMEROL			Suppléant : Mireille BONNET

Pour contacter un élu,  
merci d'écrire à l'adresse mail suivante :  
[formulaire\\_contact@www.ville-chamalières.fr](mailto:formulaire_contact@www.ville-chamalières.fr)

## ÉDITO



Chères chamaliéroises, Chers chamaliérois,

Chamalières a à cœur d'être une ville référente et innovante en matière de démocratie de proximité et participative comme en témoignent les mises en place successives du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) et du Conseil Economique et Social Municipal (CESM). Puis en 2014, dès le début du nouveau mandat, j'ai souhaité que soient mis en place 9 Comités de Quartier Sécurité – Propreté – Cadre de vie (CQSPD) afin de rapprocher la Municipalité le plus possible des habitants et de relayer les préoccupations des riverains, d'encourager la for-

mulation de propositions d'intérêt collectif et d'augmenter la rapidité et l'efficacité du traitement des demandes. Ceci en fait un point essentiel du circuit de l'information entre les habitants des quartiers, les élus et les services municipaux, et c'est désormais Chantal Laval, Adjointe à la démocratie de proximité, qui en assure la coordination, avec le concours des élus référents et de Philippe Couderc pour les sujets de sécurité de proximité.

Depuis leur création, les comités de quartier ont démontré leur utilité et leur efficacité que cela soit en terme de réorganisation de schéma de circulation et de stationnement, ainsi que pendant la première période de confinement que nous avons connu, où les membres des comités de quartiers ont distribué à deux reprises des masques gratuits à destination de la population directement dans leurs boîtes aux lettres, les 13 et 27 mai, soit 36 000 masques, ainsi qu'en assurant leur mises sous sachets.

Je suis certain que ces Comités de Quartier continueront à susciter une participation active des habitant(e)s et permettront de concourir à une meilleure sécurité, propreté et qualité de vie dans notre ville.

Parce que ceux qui connaissent  
le mieux votre quartier,  
c'est vous !

Louis GISCARD D'ESTAING

Maire de Chamalières

Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole

# A VOTRE ÉCOUTE DANS VOTRE QUARTIER

# LES COMITÉS DE QUARTIER

## Sécurité - Propreté - Cadre de vie ( CQSPC ) en 4 questions

### Missions et compétences

Le CQSPC est une instance consultative et non un organe délibérant ou décisionnaire.

Grâce à des échanges réguliers avec les Élus référents et les représentants des services municipaux, les CQSPC ont pour vocation, dans le cadre strict 3 domaines de compétences:

- **sécurité**
- **propreté**
- **cadre de vie**

de relayer **les préoccupations des riverains**.  
de permettre l'expression des habitants sous forme d'interpellations, de questions, d'avis, d'observations.

d'encourager la formulation **de propositions d'intérêts collectifs** visant à maintenir et/ou améliorer la qualité de vie dans les quartiers.

d'augmenter la rapidité et l'efficacité de traitement des demandes en devenant un point essentiel du circuit de l'information entre les Comités de quartier, les habitants des quartiers, les élus et les services municipaux.

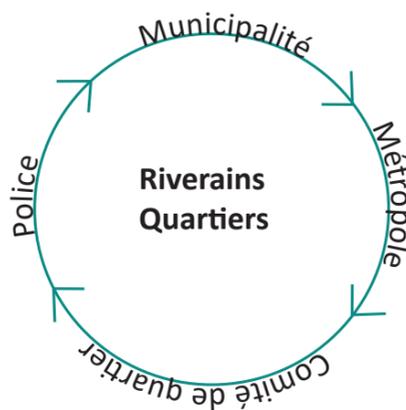
de faciliter **les échanges entre les différents acteurs du quartier**.

### Les membres des CQSPC

Afin de permettre l'instauration d'un dialogue de qualité, tout en assurant une bonne représentativité des différents acteurs du quartier, le nombre de membres par Comité est limité à 17. Dans cet objectif, les comités de quartier sont composés de la manière suivante :

- d'Élus référents (1 titulaire, 1 suppléant).
- de riverains.
- de représentants des commerçants ou des acteurs économiques.
- de représentants des principaux syndicats ou conseils syndicaux des copropriétés du quartier.
- de représentants des bailleurs sociaux et/ou des établissements présents dans le quartier.
- de représentants des services de la Ville (Services Techniques, Police municipale).

Tous les membres sont désignés par le Maire. La participation aux Comités de Quartier est gratuite, bénévole et individuelle. La durée du mandat est fixée à 3 ans, éventuellement renouvelable.



Philippe Couderc  
Conseiller municipal délégué à la sécurité de proximité

« Améliorer la sécurité de proximité par l'information, la prévention, l'anticipation des problèmes, afin de mieux intervenir sur le terrain, c'est la mission qui m'a été confiée par le Maire en tant que conseiller municipal délégué à la sécurité de proximité.

C'est pour cela que je participe systématiquement à toutes les réunions des comités. L'objectif étant d'être au plus proche des riverains, d'être informé, d'agir et de proposer des solutions pour lutter contre les incivilités et les actes de délinquance. La mission se double également d'une position de médiation dans les conflits de voisinage. »

Philippe COUDERC



Chantal LAVAL  
Conseillère Métropolitaine déléguée.

« Améliorer la participation de chaque quartier à la vie de la Commune, par le biais de citoyens représentant les habitants... Une belle idée que sont les Comités de quartier « Sécurité, propreté, Cadre de vie » au travers de principes civiques, démocratiques fondamentaux, la participation citoyenne, le sens de l'engagement de chacun, nous pouvons construire ensemble ce que nous souhaitons pour notre ville. Cadre de vie, bien vivre ensemble, etc... Évidemment les contraintes budgétaires, techniques, matérielles, légales etc... nous contraignent certaines fois à progresser plus lentement que nous le souhaiterions. Toutefois, étant investie dans cet organe participatif depuis plus de 6 ans nous arrivons toujours à trouver une issue qui convient à chacun. Privilégier les circuits courts, « Action - Réaction » permet de régler la plupart des demandes dans un délai plus que satisfaisant pour tous. Des réponses concrètes de faisabilité sont toujours apportées. Vous connaissez votre quartier, nous sommes à l'écoute de vos préoccupations et j'espère mener à bien cette mission auprès de vous. Je reste attentive comme par le passé, proche de vous. »

Chantal LAVAL

### Les responsabilités des membres

■ **Rester attentif** aux préoccupations, aux observations et aux suggestions des riverains et les porter à la connaissance de l'Élu référent lors de chaque réunion trimestrielle.

■ **Formuler des observations et soumettre toute proposition** destinée à améliorer la vie de l'ensemble des habitants du quartier dans les domaines de la sécurité, la propreté et le cadre de vie.

### Quand se réunissent les CQSPC ?

Chaque CQSPC se réunit au moins une fois par trimestre. L'Élu référent peut réunir les membres du CQSPC en dehors de ce calendrier, en cas de nécessité. Les réunions des CQSPC ne sont pas publiques, seuls les membres en exercice peuvent participer et/ou assister à ces réunions.

**Une assemblée plénière annuelle** rassemblant l'ensemble des CQSPC sera organisée une fois par an, présidée par M. le Maire, dont l'objectif sera notamment de dresser le bilan d'activités des comités de quartier.

